

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 17 novembre 2021

Moratoire sur le génie génétique : la CSEC-E brûle les étapes

Hier, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) a examiné la prolongation du moratoire sur le génie génétique. L'USP est heureuse d'apprendre que la commission a décidé d'entrer en matière. Néanmoins, une courte majorité de la CSEC-E souhaite exclure du moratoire les variétés issues des techniques de sélection par édition génomique. En prenant une telle décision, elle brûle les étapes. En effet, il convient en premier lieu de clarifier avec soin comment réglementer intelligemment ces techniques à l'avenir avant de les exclure du moratoire. Par ailleurs, les règles strictes de la loi sur le génie génétique en matière de désignation, de traçabilité et de coexistence avec les autres procédés d'obtention s'appliqueront aussi de manière contraignante aux nouvelles techniques de sélection. De telles contraintes devraient réprimer toute tentation de mettre sur le marché des plantes obtenues de la sorte. Quoi qu'il en soit, la Suisse reste par conséquent exempte d'OGM. La précipitation de la CSEC-E ne fait que compliquer la discussion objective sur la réglementation judicieuse à mettre en place pour les nouvelles techniques de sélection.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie, tél. 078 801 16 91

www.sbv-usp.ch